

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 24 juin 2020

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 24 juin 2020

D/2020-016

Aujourd'hui, mercredi 24 juin 2020, à 9 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, JAMET et LABORDE et Messieurs LAMAISON et BRASSEUR

Madame MARCHAND et Monsieur du PARC, excusés, avaient donné pouvoir à Madame CUNY

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET, LIRE et LACROIX et Messieurs du Parc et PRADELS

RAPPORT DE PRESENTATION

D-2020/016

MARCHES DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET D'ELECTRICITE

AVENANT DE TRANSFERT

Le SIVU Bordeaux-Mérignac est membre de deux groupements de commandes relatifs à l'achat d'électricité et de gaz naturel et constitués sur le fondement de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le groupement d'achat de Gaz naturel est piloté par la Ville de Bordeaux qui assure, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents. Le SIVU Bordeaux-Mérignac est chargé, quant à lui, d'exécuter les marchés subséquents pour ce qui le concerne.

Le groupement d'achat d'électricité est, lui, coordonné par Bordeaux Métropole. La répartition des missions entre le coordonnateur et les membres du groupement est la même que pour le groupement d'achat de gaz naturel.

Deux accords-cadres multi-attributaires à marchés subséquents ont été conclus par ces groupements :

- L'accord-cadre 2019-E0006B relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, notifié le 18/01/2019
- L'accord-cadre 2018-E0290M relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité HTA&BTSUP notifié le 19/10/2018.

La société TOTAL ENERGIE GAZ a été retenue en tant que titulaire sur ces deux accords-cadres.

Ces deux accords-cadres ont donné lieu à la conclusion de trois marchés subséquents dont la société TOTAL ENERGIE GAZ est titulaire :

- Le marché subséquent 2019-E0026B pour les fournitures de gaz de l'année 2020
- Le marché subséquent 2019-E0051B pour les fournitures de gaz de l'année 2021
- Le marché subséquent 2019-E0100M pour les fournitures d'électricité de 2020 à 2022.

Suite à une opération de fusion par voie d'absorption, la société TOTAL ENERGIE GAZ a cessé d'exister pour devenir la société TOTAL DIRECT ENERGIE au 1^{er} Aout 2019.

Des avenants ont donc été rédigés pour prendre acte du transfert des accords-cadres et des marchés subséquents susmentionnés de la société TOTAL ENERGIE GAZ vers la société TOTAL DIRECT ENERGIE.

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare – 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

LE COMITE SYNDICAL

Vu les projets d'avenants et les documents administratifs de la société TOTAL DIRECT ENERGIE tels qu'annexés à la présente,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Autorise sa Présidente à signer les avenants de transfert n°1 aux marchés 2019-E0006B, 2018-E0290M, 2019-E0026B, 2019-E0051B et 2019-E0100M ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 24 06 2020

La Présidente



Emmanuelle CUNY